

AFFAIRE N° 17.

OBJET: Acquisition de terrains à l'amiable ou par exercice du droit de préemption.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains figurant sur la liste ci-jointe pour lesquels des accords ont été conclus avec les propriétaires intéressés soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption:

.../...

